

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Retiré

N° DN98

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lise Magnier, M. Criaud, M. Kervran, M. Lemaire et Mme Rauch

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter le tableau de l’alinéa 11 par la ligne suivante :

«

Dont effectifs liés à l'encadrement du service national	+545	+725	+910	+1 365	+1 820
---	------	------	------	--------	--------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé présente la chronique des créations nettes d’effectifs sur la période 2026-2030 (+9 550 ETP), tel que prévu à l’article 4 du projet de loi. Le rapport précise que cette trajectoire « intègre l’encadrement du service national ». Le tableau ne distingue toutefois pas la part des créations d’effectifs consacrée à l’encadrement du service national de celle destinée au renforcement opérationnel des armées. L’étude d’impact elle-même ne chiffre pas le nombre d’ETP d’encadrement et de soutien nécessaires, indiquant plutôt des ratios d’1 encadrant pour 4 volontaires en formation militaire initiale, 1 pour 10 en phase emploi, et 1 personnel de soutien pour 16 volontaires.

Par ce amendement, le groupe Horizons et Indépendants invite le Gouvernement à faire preuve de transparence et à rendre visible, dans le tableau de programmation, la part des ETP supplémentaires affectée à l’encadrement du service national, alors que la trajectoire d’emploi à l’horizon 2030 garde une cible de 275 000 équivalents temps pleins quelle que soit la montée en puissance du service national.

